

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

Présidente: Mme **BRICHEZ**, Maire

Étaient présents : Mme BRICHEZ - M. DEFROCOURT - M. GAUTIER - M. LANTHIEZ - Mme CHARLES - M. DELPLANQUE - Mme HENSER- MARTIN - M. GAUDEFRY - M. MECHEMECHE - M. MORANDEAU

Absents excusés : M. HUGUET (procuration à M. GAUTIER) - Mme DRICI (procuration à Mme BRICHEZ)

Secrétaire de séance : Mme CHARLES

✠ ✠ ✠ ✠ ✠

1. La décision n° 2 au budget est adoptée. Elle prévoit l'acquisition de chaises et de tables pour l'école, les effectifs réels s'avérant supérieurs aux prévisions. Sont approuvés les virements et l'inscription de crédits ci-dessous :

Article	Opération	INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
1341	77		+ 2 500,00
2184	30	+ 2 500,00	

2. M. **MORANDEAU** rend compte de la 2^{ème} réunion avec les représentants de **OISE HABITAT** concernant un projet de bégainage qui consiste à édifier des logements superposés avec, au rez-de-chaussée, des logements pour des personnes âgées et à l'étage des logements, accessibles par un escalier extérieur, pour les plus jeunes. Un montage de type bail emphytéotique, dont la durée est fixée à 50 ou 60 années consécutives, est proposé. L'étude de capacité démontre la possibilité d'édifier 16 logements individuels de types II et III.

Diverses précisions sont données sur les équipements et le montant des loyers. Se pose toutefois la question de l'autonomie des futurs occupants de la résidence qui ne disposera pas de services collectifs ni de salle de convivialité dont la gestion serait assurée par la Commune.

Mme **BRICHEZ** fait part de son inquiétude sur le bail emphytéotique qui obère l'avenir et regrette que les logements ne soient pas accessibles à la propriété. Elle invite alors l'Assemblée à se prononcer sur la poursuite du projet. Le vote donne les résultats suivants :

- Se prononcent contre la poursuite du projet : **10**
- Se prononce pour la poursuite du projet : **01** (M. MORANDEAU)
- S'abstient : **01** (Mme CHARLES).

DIVERS - INFORMATIONS

✓ Mme **BRICHEZ** annonce que, par lettre du 29 juin dernier, Jean Yves **GILANT** lui a présenté sa démission du Conseil Municipal ainsi que de ses mandats.

✓ Par lettre du 22 juin 2017, le Conseil départemental confirme avoir donné accord à la société KRDSO de Senlis pour desservir un nouvel arrêt de bus Rue Le Temple, aux conditions suivantes :

- rédaction d'un arrêté municipal actant la création de l'arrêt de part et d'autre de la chaussée aux emplacements prévus, avec interdiction de stationner en période scolaire, notamment sur l'arrêt hors chaussée ;
- mise en place d'un sens unique de circulation autour du placeau pour obliger les véhicules à sortir par la rue de Thury, et empêcher que les véhicules débouchent de la rue Le Temple au niveau de l'arrêt de car ;
- matérialisation des zigzags jaunes, du passage piéton et des panneaux de signalisation indiqués dans le schéma type d'aménagement.

Rendez-vous a été pris lundi avec M. **MALAVAUX**, du Conseil Départemental, afin de définir précisément les emplacements de ces différents éléments. En cas de création de cet arrêt, il sera desservi sur les trajets aller et retour pour le RPI, le collège Romain de MOUY (ligne C13) et les lycées de CLERMONT (ligne C4).

✓ Les travaux de voirie de la Rue du Château Vert commenceront semaine 28 ou semaine 29.

✓ Le décret donnant la possibilité de retour à la semaine de 4 jours est paru le 27 juin dernier. Mme **BRICHEZ** indique avoir reçu des services académiques 3 courriers en une semaine, lui demandant d'indiquer les horaires pour la rentrée alors que tous les documents demandés avaient déjà été envoyés à l'Inspection de GOUVIEUX le 20 juin et que Mme l'Inspectrice avait mis un avis favorable.

✓ La dissolution du SIATH est effective depuis le 19 juin 2017. Il semblerait que les emprunts soient bien repris par la Communauté de Communes Thelloise.

Fait à HONDAINVILLE, le 03 juillet 2017
Le Maire, Michèle BRICHEZ